



Monsieur Yves SAMPIETRO
Délégué Syndical Central CGT
165 boulevard de Valmy
93707 Colombes Cedex
06/80/54/17/28

Monsieur Emeric BURIN DES ROZIERS
Directeur Général ENDEL ENGIE
Tour Voltaire
1 place des Degrés
92059 La Défense Cedex

Objet : NAO 2017

Le 24 décembre 2016

Monsieur,

Après tous les changements effectués en 2016 pour ENDEL, changement de Direction Générale, démission de la DRH, mutation de cadre dirigeant et/ou éviction et sorti de responsable d'agence, de chargés d'affaires etc.etc. Vous avez repris les commandes d'un navire qui était quelques peu déstabilisé, vous avez réduit fortement les consultants ce qui à nos yeux est une bonne décision. (C'est ce que la CGT demandait depuis longtemps sans être entendu)

Pour 2017 nous vous demandons aussi de regarder le secteur « consulting » en effet pour nous beaucoup de perte se situe dans ce secteur et paupérise nos établissements, par les pertes de savoir et compétence. Passer du faire à faire faire inquiète nos clients et les salariés ENDEL.

En 2016 beaucoup d'agence ont fermés sans que des situations pérennes soit prise pour le personnel.

Au 1^{er} janvier nous perdrons le personnel ENDEL qui faisait les payes, la comptabilité, la RH, la finance et qui va être transféré chez convergence, nous vous avons signalé les conséquences que nous voyons à plus ou moins long terme de ce transfert de service et nous n'apprécions pas du tout la méthode qui a été employé avec le CE et le CCE.

Malgré tous ces problèmes, les résultats d'ENDEL ne sont pas si catastrophique et reste cohérent avec 2015.

*Dans ce contexte industriel, notre entreprise bénéficie aussi des largesses de l'Etat (pour Endel le CICE se montera à environ 7,2 millions d'euros en 2016), sans aucune **contrepartie en faveur de l'emploi, des salaires, ou même des investissements.***

Pour Endel sur l'ensemble de l'année 2016 le chiffre d'affaire devrait être en légère baisse et le résultat devrait rester plus que conforme aux entreprises de service.

En 2017 quand vous aurez décliné votre stratégie, après votre consultation des salariés avec le projet Véga, nous pourrons avoir une vision de ce que vous voulez faire d'ENDEL sur les années futures.

Pour la CGT il est important qu'ENDEL retrouve une vrai stratégie et beaucoup de stabilité.

Pour la CGT, l'augmentation salariale ne doit en aucun cas être discriminatoire envers aucune des catégories, et surtout pas, par son mode d'attribution.

Lors de la NAO 2015 il nous a été promis la création d'une grille de salaires et de qualifications de l'ouvrier au cadre, garantissant un réel déroulement de carrière pour tous. Nous constatons que cet objectif n'est pas atteint, malgré les efforts de la CGT sur le sujet de la GPEC et des fiches métiers, il reste ce point particulier que nous voudrions aborder au 1^{er} trimestre 2017 afin de parvenir à un accord global.

*Nous vous rappelons que la NAO doit être conforme à l'Article L 2242-8 et suivants du Code du Travail, et la communication doit être de **bonne foi**, dans un **esprit constructif**, avec le souci d'une **information sincère, précise et complète.***

Revendications de la CGT pour la NAO de l'année 2017 :

Salaires Ouvriers:

*Augmentation générale des salaires de **1,5%** avec un talon minimum de **50 €***

*Augmentation individuelle **1,7%**. **Somme à calculer et partager dans le collège ouvrier de la même agence.***

*Salaires de base **ENDEL à 1700,00 €** dès la première année.*

Faire une étude comparative des salaires, dans certaines agences certains salariés non pas été augmenté depuis plusieurs années).

ETAM au coefficient inférieur à 335 :

*Augmentation générale des salaires de **1,5 %** avec un talon à minimum à **50 €***

*Augmentation individuelle **1,7 %**. **Somme à calculer et partager dans le collège ETAM de la même agence.***

*Plus aucun coefficient au-dessous de **255**.*

Cadres et Agents de Maîtrise assimilés Cadres au coefficient supérieur à 335 niveaux V2 et V3 :

Augmentation Générale avec un talon minimum de **100 €**.

Augmentations individuelles **3,4 %**. **Somme à calculer et partager dans le collège cadre de la même agence et ne pas faire de saupoudrage comme l'année 2015.** (Notre courrier du 12 avril 2015 et du 27 avril suite à votre réponse du 17 avril 2015)

Respect du changement de classification et d'indice tous les ans, est-ce à la date anniversaire de l'embauche et non à la date N+1 et tous les 3 ans à partir de l'indice 100.

Prévoyance :

Rente de conjoint pour les ouvriers et ETAM : Prise en charge à 80 % de cette prestation.

Egalité Homme/Femme :

Lors de la négociation de l'accord, la CGT vous avait demandé expressément d'allouer un budget spécifique afin de gommer les inégalités de salaire (**environ -27%**), entre les hommes et les femmes, vous avez accepté notre revendication et le montant pour l'année se monte à environ 145 000 €, (435 000 € sur la durée de l'accord) ce **montant est hors NAO et hors promotion NAO** comme convenu lors de la négociation. Nous vous demandons de respecter votre signature.

Pouvez-vous nous faire un bilan de l'année 2016.

Comment cela va-t-il se passer pour le personnel du siège qui part à Convergence au 1^{er} janvier 2017.

Formation :

Sans nier la situation actuelle, la CGT considère que le maintien dans l'emploi et des compétences, le développement des contrats d'apprentissages, et de formations métiers est un investissement pour l'avenir.

Pénibilité :

Passage à **maitre ouvrier 5 ans avant le départ à la retraite** (5 ans d'expérience dans le métier) nous pensons que cela pourrait faciliter la transmission du savoir et du tutorat.

La CGT demande le respect de la parole donnée par la Direction générale, lors de la fusion de **reconstruire le 13^e mois.**

Les propositions de la CGT sont : d'intégrer au calcul du 1/2 treizième mois le montant de la **PAC de 300 € majoré de 50% la première année** et ainsi de suite les années suivantes afin de rétablir le 13^e mois avant 2020.

L'ouverture d'une négociation afin d'avoir une **seule convention collective applicable** chez Endel.

Négociation d'un forfait journalier de déplacement sur place pour les **GD à 10 €** et amélioration et élargissement de l'expérimentation des prêts de voiture pour les GD et non le supprimer quand cela ne vous intéresse plus.

Prise en charge de 50% des frais kilométriques pour les sédentaires qui n'ont pas de transport en commun pour aller sur leur lieu de travail et/ou mise en place d'un déplacement forfaitaire.

Suppression des sédentaires chantiers et des adresses fictives.

Suppression de la tranche kilométrique 80 km à 200 km et augmentation du GD et des frais Km

Paiement de la journée dite de solidarité définitivement.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

*Pour la délégation
Yves SAMPIETRO*



DSC CGT